

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 13 décembre 2010, se tenait à 20.15 hres une assemblée spéciale du conseil municipal de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents:

M. le maire : Maurice Chrétien

Messieurs les conseillers suivants: René Desrosiers, Gervais Chamberland, Rodrigue Roy, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

La conseillère Raymonde Lévesque et le conseiller Francis Pelletier sont absents.

La directrice générale et secrétaire trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des sessions du conseil lundi le 13 décembre 2010 à 20.15 hres afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Plan triennal d'immobilisations;
- 2- Période de questions

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 20.15 heures.

1- PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

2010-12-174

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte le plan triennal d'immobilisations comme suit :

Pour 2011 : Aqueduc et égouts 6 000 000\$

Pour 2012 : HLM 800 000\$

Pour 2013 : Parc récréo-touristique 200 000\$

2- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par René Desrosiers la fermeture de l'assemblée à 20.17 hres.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire trésorière

